



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du jeudi 02 juin 2022

MONTRY – 18H30

Présidence : Philippe COLLOT

Secrétaire : Christiane CAU

Présents : Isabelle CHILARD, Laurent HERPE, Monique MACHO, Bernard MARMION, Patrick POIX, Jean-Marie RENAUD, Gérard VIVES

Excusés : Pascal ANTONETTI, Pierre BILLARD, Dominique GODEFROY, Cédric GUILLOSO, Jean-Paul PEYRIN, Abdelhak RAJI, Gilles TANNIER, Ludovic VANTYGHEM, Orlando VIEIRA

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif)

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la réunion en remerciant les membres de leur présence. Il félicite la joueuse Seine et Marnaise Gloria BEKOUNDOU pour son intégration au Pôle France Féminin ainsi que l'équipe FUTSAL de SENGOL pour sa victoire lors de la Finale de la Coupe de Paris. Il souligne également le très beau parcours des féminines FUTSAL de Joliot Grooms, finalistes de cette même Coupe de Paris et souhaite « bonne chance » aux féminines de Vaux le Pénil qui se sont qualifiées pour la Finale.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur des 06/05/2022

Le PV, préalablement transmis par messagerie, est approuvé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Intégration du Futnet à la FFF : un groupe de travail dont la mission sera de proposer une feuille de route permettant l'intégration progressive de l'activité Futnet au sein de la FFF, sera mis en place.

Évolutions FFA pour 2022/2023

- Outil = le dispositif « Équipements et Transports » ouvrira dès le 01/07/2022.
- Nouveautés Équipements clubs et collectivités = suppression de la nature de projet « mise en conformité d'un terrain de grands jeux » - ajout d'une nature de projet « mise en conformité des zones de sécurité d'une installation de football » - intégration de prérequis pour favoriser la construction et la rénovation d'équipements écoresponsables.
- Nouveautés Équipements Nouvelles Pratiques = augmentation de l'aide pour les infrastructures non éligibles au plan « 5000 équipements » - augmentation de l'aide pour la construction d'un terrain de BEACH SOCCER.

Propositions de modifications aux textes fédéraux pour l'AG FFF du 18/06/2022 (impact District)

Acquisition de biens immobiliers = mise en place d'un processus de contrôle renforcé de la FFF, visant à autoriser les Ligues et les Districts à réaliser un investissement immobilier et ainsi éviter que la FFF risque de supporter les engagements pris par autrui.

Délais de procédure = clarification de certains articles des textes fédéraux relatifs à des délais de procédure pour correspondre davantage à la manière dont les délais sont calculés.

Affiliation / Vie des clubs = modification d'un certain nombre d'articles pour les faire correspondre à ce qu'il se fait réellement en pratique en matière de procédures relatives à la vie des clubs, notamment pour les demandes d'affiliation, à savoir que c'est l'administration fédérale (en l'occurrence la Direction Juridique) qui valide les dossiers et que ce n'est que dans l'hypothèse où un dossier poserait problème que le Comité Exécutif serait amené à se prononcer.

Entente = souhait qu'une équipe engagée en entente pour la saison N puisse être autorisée à s'engager la saison suivante (N+1) en compétition régionale si elle en obtient sportivement le droit, à la condition de régulariser avant la fin de saison, sa situation administrative.

A titre d'exemple, pour les Séniors, cela consisterait pour une équipe en entente, qui se trouverait en situation d'accession en cours de saison, d'engager un processus de fusion avant le début de la saison N+1 afin de pouvoir valider son accession en compétition régionale.

Identiquement pour les Jeunes, l'idée serait de permettre à cette équipe d'accéder aux compétitions régionales lors de la saison N+1 à condition soit que les clubs fusionnent avant la fin de saison ou qu'ils créent un groupement pour la saison N+1.

De fait, par ce biais, les prescriptions de l'article 39 bis seraient respectées, à savoir l'absence d'équipe en entente dans les compétitions régionales, et dans le même temps, les clubs qui n'auraient pas eu la possibilité de se structurer avant le début de la saison N auraient la possibilité de conserver le bénéfice d'une saison sportive réussie par la mise en place d'une structuration en cours de saison.

Examen médical des entraîneurs = dans un souci d'uniformisation et de simplification, proposition de soumettre tous les entraîneurs au même régime d'examen médical que les joueurs.

Retrait de licence = il s'agit ainsi de viser le licencié qui avant-même d'être sanctionné par un juge, se trouve dans une situation où, au regard des faits qui lui sont reprochés, il n'est plus autorisé à exercer les droits conférés par sa licence (ex : interdiction d'encadrer des mineurs).

Encadrer 2 clubs simultanément = afin de renforcer la structuration des clubs et de favoriser l'accès des techniciens à des emplois pérennes, il est proposé de permettre à ces derniers d'être titulaires d'une licence Technique dans deux clubs différents, sous réserve que ces licences soient délivrées pour l'encadrement de deux catégories différentes.

Dispense du cachet mutation = permettre aux joueurs U18 / U19 quittant leur ancien club qui ne dispose d'aucune équipe dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie SEN de bénéficier d'une dispense du cachet « Mutation » sans restriction de participation dans la situation où ces derniers seraient amenés à rejoindre un club qui ne disposerait que d'équipe(s) engagée(s) dans la catégorie SEN.

Nombre de joueurs mutés = certains clubs constituent leurs effectifs des catégories de jeunes en se servant de manière importante dans les effectifs d'un ou plusieurs autres clubs.

Afin de lutter contre cette pratique et de favoriser ainsi la formation et l'épanouissement des jeunes au sein d'un même club, il est proposé de diminuer le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match en le fixant, pour les catégories de jeunes, pour le football à 11 comme pour le football à 8, à 4 joueurs au lieu de 6, le nombre de joueurs mutés hors période étant fixé à 1 au lieu de 2.

Examen médical des arbitres = La saisie des dossiers de demandes de licence représente un travail important pour les bénévoles des clubs et les dossiers médicaux des arbitres peuvent nécessiter un certain nombre d'examen, liés à des délais de traitement, voire de prise de rendez-vous médicaux.

Il est proposé, afin de ne pas pénaliser les clubs par rapport au délai de traitement des dossiers médicaux, de faire démarrer le délai de 60 jours à compter du 31 août de la saison en cours.

Règlement de la coupe de France = certains championnats SEN masculins de football libre permettent d'accéder au maximum au plus haut niveau départemental, donc sans possibilité d'accéder au niveau régional et encore moins au niveau national ou professionnel (par exemple : les championnats seniors masculins du dimanche). Proposition de revoir la rédaction de cette disposition afin de permettre à de tels clubs de pouvoir participer à la Coupe de France.

Opération NIKE « bon d'achat » : la FFF met en place une nouvelle opération à l'intention de l'ensemble des clubs affiliés et actifs. La valeur des bons oscille entre 350 et 975 € en fonction du nombre de licenciés et seront à utiliser sur une plateforme dédiée : footamateur.fff.fr. La Campagne débutera le 11/07/2022.

Budget prévisionnel FFF pour 2022/2023 : le budget soumis au vote lors de l'AG FFF du 18/06 reposera sur des ressources issues des recettes commerciales, non commerciales, des partenariats et droits TV pour un total de 266.4 M€. Les charges seront d'un montant de 267,2 M€, soit un résultat courant de -0.8.

• **LPIFF**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des nouvelles dispositions tarifaires concernant l'assurance licence.

Le contrat d'assurance a été renouvelé avec la Compagnie GENERALI pour la période du 01/07/2022 au 30/06/2025, aux conditions suivantes :

- 2022/2023 = 2 € par licence
- 2023/2024 = 2.03 € par licence
- 2024/2025 = 2.06 € par licence

Toutefois, suite à la modification de l'article L321-4 du Code du Sport, de nouvelles garanties doivent être obligatoirement proposées aux licenciés pour l'accompagnement juridique / psychologique et la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Les garanties n'étant pas prévues dans le contrat actuel, il convient de souscrire un nouveau contrat. Le montant de celui-ci est de 0.05 € par licence à compter de 2022/2023.

4. **La Vie du District**

• **Agenda**

- 07/06/2022 : CD LPIFF à Paris (Siège).
- 07/06/2022 : Réunion d'organisation des Finales Départementales (COC – CDA – Délégués).
- 08/06/2022 : Finale SEN FUTSAL à NOISIEL.
- 08/06/2022 : Réunion des clubs finalistes (Coupes Départementales).
- 10/06/2022 : Dîner des Commissions 95.
- 10/06/2022 : Finales départementales à FONTAINEBLEAU.
- 11/06/2022 : Finales départementales à FONTAINEBLEAU.
- 12/06/2022 : Finales départementales à FONTAINEBLEAU.
- 14/06/2022 : Réunion clubs d'information Foot Animation en visioconférence.
- 14/06/2022 : Commission ANS 2022.
- 15/06/2022 : Finales Critérium FEM à 8 à THORIGNY.
- 17/06/2022 : AG LFA à Nice.
- 18/06/2022 : AG FFF à Nice.
- 18/06/2022 : JND.
- 19/06/2022 : AG FFF à Nice.
- 21/06/2022 : réunion de Bureau 77 en visioconférence.
- 22/06/2022 : Dîner des Commission 75.
- 24/06/2022 : Dîner des commissions 77.
- 27/06/2022 : CD LPIFF à Paris (Siège).
- 01/07/2022 : CD 77 à Melun.

• **Contexte sanitaire / Gestion Sociale**

Philippe COLLOT rappelle les dispositions prévues concernant les 2 dernières journées de compétition, à savoir, que les rencontres ne peuvent plus être reportées pour cause de COVID.

Par ailleurs, il indique que le district se conformera aux dispositions négociées entre l'AE2F (dont il est adhérent) et les partenaires sociaux concernant les augmentations salariales à effectuer au 01/07/2022. Toutefois, des primes individuelles spécifiques pourront être attribuées aux salariés.

Il propose au Comité Directeur de recruter des stagiaires en contrat d'alternance pour la saison prochaine, ce que ce dernier entérine.

A ce titre, Ludovic VANTYGHÈM précise que des entretiens sont planifiés les 20 et 21/06 afin d'examiner les candidatures d'ores et déjà reçues.

- **Affaires financières**

Vente des bâtiments de Melun

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur qu'un permis de construire a été déposé par l'acquéreur potentiel auprès de la Mairie de Melun, conformément au planning prévu dans le compromis de vente.

Accompagnement des clubs

Fond d'Aide au Football Seine et Marnais

Phase 3 : 22 demandes ont été transmises (21 pour des tournois extérieurs et 1 pour un tournoi en salle). Philippe COLLOT précise que les délais de livraison des équipements ont malheureusement été allongés par rapport à ce qui était annoncé.

Subventions

Campagne ANS 2022

L'enveloppe régionale 2022 « parts clubs » s'élève à 340 950 €. 17 clubs Seine et Marnais ont déposé 44 dossiers. Ces derniers seront examinés lors de la réunion de la commission ANS du 14/06/2022. De son côté, le district a présenté 3 dossiers sur les thèmes FUTSAL – Féminines et Milieu Scolaire.

Projet FFF-ANS – Terrains inclusifs 2024

La prise en charge de 27 terrains en IDF sera possible (12 Foot5 et 15 FUTSAL en extérieur).

- **Affaires sportives**

Pratique Foot Animation

Une réunion de présentation aux clubs des aménagements prévus pour la Saison 2022/2023 est programmée le 14/06/2022.

Organisation des Finales Départementales

2 réunions de préparation seront organisées :

- Le 07/06/2022 avec les commissions d'arbitrage, des délégués et des compétitions,
- Le 08/06/2022 avec les Présidents et les responsables des équipes finalistes.

L'objectif est de caler en amont le protocole d'organisation, d'en informer les clubs et de les sensibiliser au fait que le bon déroulement de la compétition est bien l'affaire de tous.

Le Comité Directeur effectue la répartition des membres du CD chargés de la remise des récompenses sur les différentes rencontres.

Organisation des JND du 18/06/2022

Cette journée se déroulera sur 2 sites : Lésigny et La Ferté Gaucher.

Edition 2022 de la Copa Coca-Cola

La Phase Départementale se tiendra le dimanche 26/06/2022 à Noisiel. 16 équipes sont inscrites à ce stade et doivent confirmer leur participation. La compétition se déroulera sous forme de « tournoi ».

Projection mouvements LPIFF / District 2022/2023

Le Comité examine les différents classements des équipes Seine et Marnaise évoluant au niveau régional cette saison et projette les impacts sur les descentes D1 vers D2.

Critériums Féminins et Futsal

Un point sur ces critères est fait en séance. La Finale Féminine se déroulera le 18 juin 2022 à Lésigny, en clôture de la JND.

Demandes des clubs

Noisiel FUTSAL : organise la 2^{ème} édition de son tournoi « Les étoiles de Noisiel FUTSAL Cup U13 ». [Le district accompagnera cette opération.](#)

LE MEE SF : sollicite le prêt du matériel Golf Foot dans le cadre de la fête du sport organisée le 25/06/2022. [Demande validée.](#)

Portugaise de l'Ourcq de Mitry AS : sollicite le prêt de buts pour l'organisation d'un tournoi le 18/06/2022. [Demande validée.](#)

• **Affaires administratives**

Commissions / Fonctions

Gaëtan LE THUAUT : fait part de son souhait d'intégrer la Commission Technique. [Candidature validée.](#)

Ferdy MARIGNALE : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [Après examen de la candidature et analyse des entretiens menés \(passés et actuels\), le Comité Directeur ne peut donner suite à cette demande.](#)

Charles FICHER : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [Demande transmise au Président de la Commission des Délégués pour avis.](#)

Patricia GUILIANI : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [Le Comité Directeur valide cette demande.](#)

Amadou DIARRA : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel. [Demande transmise au Président de la Commission des Délégués pour avis.](#)

Jean-Yves LEMEE : compte-tenu de ses absences lors des travaux de la Commission des Terrains et Installations Sportives, le Comité Directeur, après avis du Président de la Commission, le retire de ladite commission.

Remise des distinctions aux Commissaires du district

Philippe COLLOT rappelle les modalités d'attribution des médailles du district, notamment l'ancienneté et l'investissement au bénéfice du collectif qui est donné. Il précise qu'elles sont remises lors du traditionnel dîner des commissions au mois de juin. Compte-tenu du contexte sanitaire, aucun commissaire n'a pu être honoré depuis 2020.

Par ailleurs, après examen de l'historique, il apparaît que plusieurs récipiendaires ne répondent malheureusement pas à l'invitation transmise pour se voir attribuer cette distinction.

En conséquence, Philippe COLLOT propose au Comité Directeur de remettre les médailles 2020-2021-2022 lors du Dîner organisé le vendredi 24 juin 2022, selon les modalités suivantes :

- Remise des médailles aux commissaires présents
- Maintien de la distinction et report de la remise à une date ultérieure aux absents excusés
- Annulation de la distinction aux absents non excusés

Le Comité Directeur entérine cette proposition.

Bilan Service Civique 2021/2022

Le Comité Directeur dresse le bilan de la saison.

- 10% des SC ont abandonné leur contrat en cours de saison.
- 58% des SC & Tuteurs ont participé aux réunions de rentrée.
- 83% des SC ont suivi la formation PSC1.
- 86% des SC ont suivi la formation Civique et Citoyenne.
- 25% des Tuteurs ont effectué la formation.
- 14% des SC ont suivi la formation PEF.
- 67% des SC ont un projet d'avenir construit ou à développer.

Il décide de reconduire la prise en charge de l'agrément collectif au bénéfice des clubs pour la Saison 2022/2023 en apportant des aménagements au dispositif qui tiennent compte de l'analyse de la saison écoulée.

Réunion de la cellule de veille du 18/05/2022

Dominique GODEFROY et Nicolas MAKSYMIUK ont participé à cette réunion qui avait pour objectif la remise en place du protocole pour déclarer les matchs sensibles.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

05/05/2022 : AG COSMOS le 09/06/2022.

19/05/2022 : CFFP. Adhésion.

FFF/LFA

09/05/2022 : programme des volontaires pour les JO de Paris 2024.

10/05/2022 : courrier FFF concernant la recrudescence d'actes de violence sur les terrains.

10/05/2022 : DTN – Résultats concours d'entrée au Pôle France Féminin.

16/05/2022 : kits de récompenses pour l'opération « Foot à l'école ».

19/05/2022 : enveloppe régionale ANS 2022 « part clubs ».

20/05/2022 : Projet FFF-ANS – terrains inclusifs 2024.

24/05/2022 : Réunion commune des collègues le 02/06/2022.

LPIFF

10/05/2022 : réunion de coordination des CTD-DAP le 13/06/2022.

18/05/2022 : candidats LPIFF FUTSAL 2022/2023.

20/05/2022 : dates prochains CD LPIFF.

20/05/2022 : CD LPIFF par voie électronique.

24/05/2022 : opérations « Solidarité Club – Top FUTSAL – Foot Féminin ».

01/06/2022 : réunion du CD LPIFF du 07/06/2022.

01/06/2022 : FAFA Emploi.

Clubs

30/04/2022 : MITRY-MORY FC. Candidat arbitre.

03/05/2022 : OLYMPIQUE DU LOING. Démission Président.

08/05/2022 : THORIGNY FC. 50^{ème} anniversaire du club.

17/05/2022 : LE MEE SF. Golf Foot.

17/05/2022 : GRANDE PAROISSE. Coupons sport.

21/05/2022 : SC BRIARD. Dispositions réglementaires.

23/05/2022 : MITRY-MORY FC. Absence JDC U13.

26/05/2022 : NOISIEL FUTSAL A. Etoiles de Noisiel FUTSAL.

30/05/2022 : COURTRY F. Situation du club.

30/05/2022 : ST THIBAULT. U14-D3.

6. Comptabilité

Patrick POIX informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Un relevé clubs a été édité le 24 mai, avec date d'échéance au 10 juin 2022.
- Une situation comptable au 30 juin est en cours d'estimation.
- Une partie de l'annexe financière a d'ores et déjà été mise à jour suite aux décisions prises lors de la dernière réunion du Comité Directeur de la Ligue (indemnisation des arbitres, délégués, observateurs en arbitrage).
- Un point sur les dotations qui seront remises aux arbitres, observateurs et aux délégués lors des finales est effectué en séance.

7. Technique

En l'absence de Marie CANOLLE, Christiane CAU relaye les informations, ci-dessous.

PPF

U14F : une joueuse Seine et Marnaise est retenue dans le cadre des Espoirs du Foot.

Formations

Séquence 4 : 6 candidats ont été présents sur les 17 attendus. La session n'a pas été annulée mais le format a été modifié. Une étude des séances avec les stagiaires présents a été réalisée.

Certification

Les 2 dates (4/6 au Mée et 23/6 à Montry) sont complètes.

Suite à la réunion de l'ETR du 08/06 prochain, un calendrier des actions techniques 2022-2023 pourra être proposé.

8. Arbitrage

En l'absence de Larbi BENCHEIKH, Bernard MARMION présente les points, ci-après.

Candidats LPIFF 2022/2023

Le Comité Directeur valide les propositions de la CDA.

Classements 2021/2022 – Finales Départementales des 10-11 et 12 JUIN 2022

Le Comité Directeur entérine les classements présentés ainsi que la désignation des arbitres sur les finales départementales.

FIA

Dernier module de la saison : 23 inscrits, 18 présents et 16 reçus.

9. Questions diverses / Tour de table

Bernard MARMION

Précise que l'invitation pour la journée festive de l'arbitrage et des délégués du 26 juin a été transmise aux intéressés.

Gérard VIVES

Évoque la réunion de l'AEF organisée le jour des finales.

Laurent HERPE

Remercie le District pour le prêt de matériel dans le cadre du rassemblement Foot à l'Ecole.
Indique avoir assisté à la réunion d'information sur les violences sexuelles qu'il serait intéressant de démultiplier.

Rappelle les ateliers à prévoir lors du rassemblement à Lésigny le 09/06 concernant le Foot Handicap.

Christiane CAU

Informe de la visite du site de Fontainebleau avec Nicolas MAKSYMIUK en vue de la préparation des Finales.

Jean Marie RENAUD

Rappelle le plan d'action retenu suite à l'agression de l'arbitre Seine et Marnais.
Fait un point sur les actions prévues dans le cadre de la mandature 2020-2024.

Philippe COLLOT

Remercie le Comité Directeur pour la richesse des travaux menés.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 21/06/2022 en visioconférence (à confirmer).

Comité Directeur : 01/07/2022 à Melun.